



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION  
AVEC EDITALIE I RADICI PRODUCTION POUR  
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 20  
JANVIER 2022**

**DÉCISION N° DM-21-419  
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la décision n° DM-20-200 en date du 8 septembre 2020 relative au contrat de cession avec la société Ki m'aime me suive pour l'organisation d'un spectacle le 18 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'Editalie I Radici Production, représentée par Monsieur Rocco Femia, dont le siège social est situé 10 rue Espinasse– 31 000 Toulouse – de reporter l'organisation du spectacle « Les Ritals » initialement prévu le jeudi 18 mars 2021 au jeudi 20 janvier 2022 dont le coût total est fixé à 7 606.97 € (sept mille six cent six euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Editalie I Radici Production, représentée par Monsieur Rocco Femia, dont le siège social est situé 10 rue Espinasse– 31 000 Toulouse – un avenant au contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Les Ritals » initialement prévu le jeudi 18 mars 2021 et reporté au jeudi 20 janvier 2022 dont le coût total est fixé à 7 606.97 € (sept mille six cent six euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**